



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**  
**SIPOM DE REVEL**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 031-253100572-20250211-2025\_01\_01-DE



L'an deux mille vingt cinq, le 11 février à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

**Délégués titulaires**

**Délégués suppléants**

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ADROIT	Sophie	Absent( e)
AUBOURG	Patrick	Présent		AMIEL	Armonie	Absent( e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent( e)
BEGARDS	Michel	Présent		ARKI	Karine	Absent( e)
BENNES	Richard	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent( e)
BERSEILLE	Pascal	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent( e)
BONNET	Denis	Présent		BANQUET	Clément	Absent( e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BARBASTE	Pierre	Absent( e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent( e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BERRO	Jean Christophe	Absent( e)
CASTAGNE	Didier	Présent		BLANCHON	Alix	Présente
CAZELLES	Jean Pierre	Absent	CASTAGNE Didier	BONNEFOY	Magali	Absent( e)
CESCATO	Francis	Présent		BOYER	Michel	Absent( e)
CHIABRANDO	Marc	Absent		BRUNET	Magalie	Absent( e)
CLERGEAU	Serge	Absent		CALMET	Nelly	Absent( e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAMINADE	Christian	Absent( e)
CREPY	Fabrice	Absent	RIBAULT Jean-Paul	CAMPOS	Pascal	Absent( e)
DAMIEN	Mélanie	Absente		CARLIER	Thierry	Présent
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Absente		CAROCA	Jean	Absent( e)
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CARRIEROU	Elian	Absent( e)
DELHON	Jacques	Présent		CLOAREC	Françoise	Absent( e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		CODECCO	Serge	Absent( e)
DOUZE	Maarten	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent( e)
FABRE	Christian	Absent	LUCENA François	COTTEREAU	Matthias	Absent( e)
FABRE	Danièle	Présente		COURNEDE	Magali	Absent( e)
FERRAN	Franck	Présent		COUZINIE	Philippe	Absent( e)
FONTES	Gérard	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent( e)
FOURNIER	Damien	Absent		DE VILLÈLE	Philippe	Absent( e)
GELIS	Guillaume	Présent		DISS	Laurent	Absent( e)
GIRAULT	Katherine	Présente		DURAND	Marc	Présent
GIRONIS	Julien	Absent		FABRE	Elodie	Absent( e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent( e)
GRECARD	Stéphanie	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent( e)
GUY	Philippe	Absent		GROTTO	Emmanuel	Absent( e)
HAYANI	Véronique	Présente		HERAILH	Pierre	Absent( e)
ISMAN	Rémy	Absent		HOURQUET	Laurent	Absent( e)
LACROUX	Evelyne	Absente		IMART	Jean Luc	Absent( e)
LARROQUE	Laurence	Absente	AGAR Nathalie	JONQUIERES	Vincent	Absent( e)
LAURENS	Lucienne	Présente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent( e)
LAURENT	Anne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent( e)
LUCENA	François	Présent		LEROUX	Sophie	Absent( e)
LUX	Pierre	Présent		LUMEAU	Grégoire	Absent( e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présente		MAGNIN	Gérard	Absent( e)
MARTORELL	Didier	Absent	ROUANET Evelyne	MARTY	Francis	Absent( e)
NAVARRO	Karine	Présente		MAUREL	Danièle	Absent( e)
OURLIAC	Véronique	Absente		MERLIO	Gwenaël	Absent( e)
PAPIN	Florence	Présente		METCHE	Marie-José	Absent( e)
PASTRE	Marie	Présente		MILHAVET	Marie-Line	Absent( e)
PORTA	Raymond	Présent		MISSEY	Jean-Paul	Absent( e)
PORTES	Pierre	Présent		MONTAGNE	Patrick	Absent( e)
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent( e)
PUJOL	Francis	Absent	FABRE Danièle	NGAI	Jeffrey	Absent( e)
RAVET	Marc	Absent		ORLOWSKI	Cécile	Absent( e)
REUSSER	Isabelle	Absente		OULES	Nicole	Absent( e)
REY	Mickaël	Absent		PADIÉ	Yannick	Absent( e)
RIBAULT	Jean-Paul	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent( e)
ROUANET	Evelyne	Présente		POUX	Emmanuel	Absent( e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	GIRAULT Katherine	PRADELLES	Vincent	Absent( e)
ROUGIER	Thierry	Présent		RAYE	Michèle	Absent( e)
ROUQUET	Serge	Absent		REGIS	Lionel	Absent( e)
SASTRE	Roland	Absent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent( e)
SAURAT	Thierry	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent( e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		ROUX	Stéphane	Absent( e)
SERRE	Benoît	Absent		SARRALDE	Julien	Absent( e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent( e)
TRETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent( e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent( e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Présente		TERRAT	Emmanuelle	Absent( e)
VERNIER	Jean Claude	Présent		VIGNA	Lionel	Absent( e)
VIALADE	Reine	Présente		VIRVES	Pierre	Absent( e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIVIES	Sylvie	Absent( e)

Nombre de délégués titulaires présents : 41

Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025**

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et notamment l'article L2121-15 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,

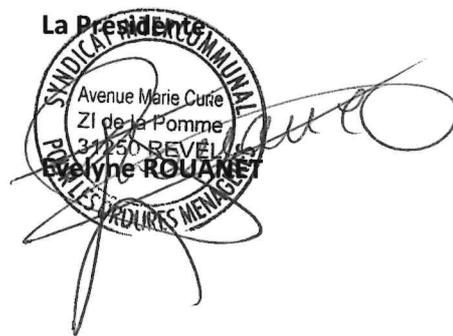
Vu le projet de procès-verbal envoyé aux membres de l'Assemblée délibérante,

**Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des voix :**

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.**

Fait à Revel, le 12 février 2025,

Acte rendu exécutoire après  
son envoi en Préfecture le :  
14 février 2025

La Présidente  
  
SYNDICAT MUNICIPAL  
Avenue Marie Curie  
ZI de la Pomme  
37250 REVEL  
Belyne ROUANET  
LES PRODIGES MENAGERS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 Décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

### Délégués titulaires

### Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ADROIT	Sophie	Absent( e)
AUBOURG	Patrick	Absent		AMIEL	Armonie	Absent( e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ANDRIEU	Rémi	Présent
BEGARDS	Michel	Présent		ARKI	Karine	Absent( e)
BENNES	Richard	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent( e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BAHURET	Gisèle	Absent( e)
BONNET	Denis	Présent		BANQUET	Clément	Absent( e)
BOURGAREL	Roger	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent( e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent( e)
BOUSQUET	Daniel	Absent		BERRO	Jean Christophe	Présent
CASTAGNÉ	Didier	Présent		BLANCHON	Alix	Absent( e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BONNEFOY	Magali	Absent( e)
CECATO	Francis	Absent		BOYER	Michel	Absent( e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		BRUNET	Magalie	Absent( e)
CLERGEAU	Serge	Présent		CALMET	Nelly	Absent( e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAMINADE	Christian	Absent( e)
CREPY	Fabrice	Absent		CAMPOS	Pascal	Absent( e)
DAMIEN	Mélanie	Absente		CARLIER	Thierry	Absent( e)
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Présente		CAROCA	Jean	Absent( e)
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CARRIEROU	Elian	Absent( e)
DELHON	Jacques	Présent		CLOAREC	Françoise	Absent( e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		CODECCO	Serge	Présent
DOUZE	Maarten	Procuration à ROUANET Evelyne		CORDIEZ	Serge	Absent( e)
FABRE	Christian	Présent		COTTEREAU	Matthias	Absent( e)
FABRE	Danièle	Présente		COURNEDE	Magali	Absent( e)
FERRAN	Franck	Présent		COUZINIE	Philippe	Absent( e)
FONTES	Gérard	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent( e)
FOURNIER	Damien	Absent		DE VILLÈLE	Philippe	Absent( e)
GELIS	Guillaume	Procuration à GIRAULT Katherine		DISS	Laurent	Absent( e)
GIRAULT	Katherine	Présente		DURAND	Marc	Absent( e)
GIRONIS	Julien	Présent		FABRE	Elodie	Présente
GLAUDE	Ludovic	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent( e)
GRENARD	Stéphanie	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent( e)
GUY	Philippe	Absent		GROTTO	Emmanuel	Absent( e)
HAYANI	Véronique	Absente		HERAILH	Pierre	Absent( e)
ISMAN	Rémy	Absent		HOURQUET	Laurent	Absent( e)
LACROUX	Evelyne	Présente		IMART	Jean Luc	Absent( e)
LARROQUE	Laurence	Présente		JONQUIERES	Vincent	Absent( e)
LAURENS	Lucienne	Absente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent( e)
LAURENT	Anne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent( e)
LUCENA	François	Présent		LEROUX	Sophie	Absent( e)
LUX	Pierre	Présent		LUMEAU	Grégoire	Absent( e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présente		MAGNIN	Gérard	Absent( e)
MARTORELL	Didier	Absent		MARTY	Francis	Absent( e)
NAVARRO	Karine	Présente		MAUREL	Danièle	Absent( e)
OURLIAC	Véronique	Absente		MERLIO	Gwenaël	Absent( e)

PAPIN	Florence	Absente		METCHE	Marie-José	Absent( e)
PASTRE	Marie	Absente		MILHAVET	Marie Line	Absent( e)
PORTA	Raymond	Absent		MISSEY	Jean-Paul	Absent( e)
PORTES	Pierre	Procuration à RIBAUT Jean-Paul		MONTAGNE	Patrick	Absent( e)
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent( e)
PUJOL	Francis	Procuration à FABRE Danièle		NGAI	Jeffrey	Absent( e)
RAVET	Marc	Absent		ORLOWSKI	Cécile	Absent( e)
REUSSER	Isabelle	Absente		OULES	Nicole	Absent( e)
REY	Mickaël	Absent		PADIÉ	Yannick	Absent( e)
RIBAUT	Jean-Paul	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent( e)
ROUANET	Evelyne	Présente		POUX	Emmanuel	Absent( e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente		PRADELLES	Vincent	Absent( e)
ROUGIER	Thierry	Présent		RAYE	Michèle	Absent( e)
ROUQUET	Serge			REGIS	Lionel	Absent( e)
SASTRE	Roland	Absent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent( e)
SAURAT	Thierry	Absent		ROUQUET	Jérémy	Absent( e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		ROUX	Stéphane	Absent( e)
SERRE	Benoît	Présent		SARRALDE	Julien	Absent( e)
SOUAL	Jean-Pierre	Absent		SAURET	Jérôme	Absent( e)
TRETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent( e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent( e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente		TERRAT	Emmanuelle	Absent( e)
VERNIER	Jean Claude	Absent		VIGNA	Lionel	Absent( e)
VIALADE	Reine	Absente		VIRVES	Pierre	Absent( e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIVIES	Sylvie	Absent( e)

Nombre de délégués titulaires présents : 32

Nombre de délégués suppléants présents : 4

Nombre de procurations : 4

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des Conseil Syndicaux des 20 et 27 juin 2024 ;
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses avant le vote du budget 2025 ;
- Admission en non-valeur et créances éteintes ;
- Révision des tarifs de la redevance spéciale 2025 et détermination d'un plafond d'éligibilité à la collecte par le SIPOM ;
- Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- Mise à jour du tableau des effectifs ;
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels de droits public et de droit privé ;
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG31 ;
- Renouvellement du PLPDMA et désignation des membres de la commission consultative ;
- Aliénation d'un véhicule
- Questions diverses

### **Approbation des procès-verbaux des Conseil Syndicaux des 20 et 27 juin 2024**

La Présidente a présenté les procès-verbaux des deux réunions précédentes. Les membres du Conseil Syndical n'ont pas souhaité y apporter de modifications, les procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

### **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses avant le vote du budget 2025**

Le budget primitif 2025 du SIPOM n'étant pas voté avant le début de l'année afin d'attendre de connaître les éléments financiers de l'Etat (bases d'imposition) et les tarifs de traitement qui nous seront appliqués, il est proposé d'autoriser la Présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées par la Loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité des membres :

- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2024.
- D'autoriser Madame la Présidente, avant le vote du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour un montant de 2 500 € (1/4 des crédits inscrits au budget primitif 2024) et du chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour un montant de 241 210 € (1/4 des crédits inscrits au budget primitif 2024).

### **Admission en non-valeur et créances éteintes**

Monsieur le comptable public a demandé au SIPOM de REVEL, ordonnateur, de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon les listes 6864640012, 6367900012, 6785390212.

Le montant des créances éteintes s'élève à 5764.51 € et des créances en non-valeur à 42.52€.

Le budget prévu sur les créances à admettre en non-valeur et les créances éteintes au titre de l'année 2024 est de 5 000 €.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité des membres :

- d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les montants suivants :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541-créances admises en non-valeur	42.52 €
	6542-créances éteintes	4 959.55 € €

## **Révision des tarifs de la redevance spéciale 2025 et détermination d'un plafond d'éligibilité à la collecte par le SIPOM**

La Présidente a présenté les évolutions de tarifs de traitement probables et l'augmentation de la fiscalité attendue pour 2025. Elle a également expliqué la nécessité d'amener les producteurs de déchets à s'engager dans une démarche de réduction de leur production par une tarification de plus en plus dissuasive sans augmentation du prix concernant la collecte sélective des emballages.

Monsieur DERAMOND a demandé des précisions sur les volumes maximaux de déchets pouvant être pris en charge par le SIPOM dans le cadre de nos contrats de redevance. Madame ROUANET a précisé qu'à ce jour aucun redevable n'était très proche de ces seuils mais que l'existence de ces valeurs limites les incitaient à une politique de prévention dans la gestion de leurs déchets. Le directeur a complété la réponse en expliquant la difficulté de fixer des tarifs au volume pour nos contrats de collecte alors que TRIFYL nous facture le traitement avec un prix à la tonne. La Présidente a précisé que nous utilisons les valeurs de densité proposées par l'ADEME.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- 55 €/m<sup>3</sup> pour les déchets résiduels
- 33 €/m<sup>3</sup> pour les biodéchets
- 10 €/m<sup>3</sup> pour les déchets d'emballages recyclables éligibles à la collecte sélective.
- Tarif minimal forfaitaire de 150 €.
- D'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 à tous les contrats à venir et en cours
- De retenir la quantité maximale de déchets pouvant être prise en charge par semaine pour un producteur qui n'est pas un ménage à :
  - 15 000 litres d'ordures ménagères résiduelles (biodéchets compris),
  - 5 000 litres d'emballages ménagers recyclables (cartons et papiers compris),

## **Révision du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

La Présidente propose au Conseil Syndical de modifier le champ des bénéficiaires du RIFSEEP, ainsi que les modalités de versement de l'IFSE en cas d'indisponibilité physique mais aussi, de mettre à jour les groupes de fonctions et d'actualiser les cumuls possibles de régime indemnitaire.

Madame Anne LAURENT a demandé des précisions sur les conditions de versement de l'IFSE en cas d'absence et notamment pour ce qui concerne les absences dues aux accidents du travail et la maladie professionnelle. La responsable administrative a fourni les explications et a rappelé le principe de parité avec la fonction publique d'état qui interdit aux collectivités d'être plus favorables avec leurs agents que l'Etat ne l'est avec ses propres agents. Ainsi, pour les congés de maladies de longues durées (CLD) et les congés de longues maladies (CLM) notamment, la part IFSE est ramenée à 0.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité des membres :

- de modifier le régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté dans le document annexé;
- d'autoriser la Présidente à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées dans le document annexé;
- d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- De fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la mise en application des dispositions de la présente délibération.

**Mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération relative au tableau des emplois en date du 13 février 2024,

La Présidente a proposé à l'assemblée, la modification du tableau des effectifs suivante,

Catégorie	Grade	Fonctions	Postes ouverts		Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
			TC	TNC		
A	Attaché territorial	Responsable administratif	1		1	
C	Adjoint Administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> c	Agent administratif	1		0.9	
C	Adjoint administratif	Agent administratif	1		1	
	<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2.9</b>	
A	Ingénieur Hors Classe	Directeur	1		1	
A	Ingénieur	Responsable prévention et valorisation des déchets	1			
B	Technicien ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable prévention et valorisation des déchets	1		1	
C	Agent de maîtrise principal	Coordinateur Serv. collecte	1		1	
C	Agent de maîtrise	Chauffeur-Ripeur	8		8	
C	Agent de maîtrise	Responsable Serv collecte	1		1	
C	Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	Chauffeur-Ripeur	4		3.1	
C	Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Resp Serv.maintenance	1		1	
		Mécanicien	1		1	
C		Chauffeur-Ripeur	11		10	
C		Coordinateur Serv. prévention	1		1	
C	Adjoint technique	Chauffeur-Ripeur	7		7	
C		Animateur prévention du tri	1		1	
C		Agent chargé des interventions	2		1	1
C		Chaudronnier	2		2	
C		Agent de maintenance du site		1		1

C	Adjoint technique – non permanent	Agents de collecte	3			
	<b>Total filière technique</b>		<b>46</b>	<b>1</b>	<b>39.10</b>	<b>2</b>
C	Adjoint territorial d’animation	Animateur prévention du tri	1		1	
	<b>Total filière animation</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>50</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>2</b>

**Le tableau des effectifs tel que présenté, a été adopté par le Conseil Syndical à l’unanimité des voix.**

### **Autorisation de recrutement d’agents contractuels de droits public et de droit privé**

Afin d’assurer la continuité des services de collecte du SIPOM, la Présidente sollicite le Conseil Syndical pour lui donner la possibilité de recourir au recrutement d’agents contractuels de droit public et de droit privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical a décidé, à l’unanimité des membres :

- D’autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droits publics dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour des besoins temporaires liés :
  - A un accroissement temporaire d’activité,
  - A un accroissement saisonnier d’activité,
  - Au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d’agents contractuels,
- D’autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l’accès à l’emploi et l’insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d’accompagner des personnes dans un parcours de formation. 3 dispositifs sont ouverts aux collectivités territoriales :
  - Le contrat Parcours Emploi Compétences, permet aux personnes en difficulté de retrouver un emploi,
  - Le contrat Adultes-Relais, pour des missions de médiation sociale et culturelle,
  - Le contrat d’apprentissage
- De charger Madame la Présidente de :
  - Constater les besoins liés à un accroissement temporaire d’activité, à un accroissement saisonnier d’activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,
  - Etudier la possibilité de recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l’accès à l’emploi et l’insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d’accompagner des personnes dans un parcours de formation,
  - Déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
  - Procéder aux recrutements
  - Prévoir une enveloppe de crédits au budget.
  -

### **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG31**

La Présidente a rappelé aux membres du Conseil Syndical, que le SIPOM est un adhérent historique du service de santé au travail local, basé à REVEL. La Présidente informe les élus des raisons qui la conduise à souhaiter un changement de prestataire.

En effet, au grès des réorganisations et concentrations successives, ce service n'a plus rien de local et les points négatifs s'accumulent :

-il est impossible d'entrer en relation avec les interlocuteurs locaux : un standard toulousain applique un filtre étanche ;

-nous déplorons un fort turn-over des médecins. En effet, nous en avons connu 4 médecins différents en 5 ans avec à chaque prise de poste, la nécessité de faire une présentation complète de la collectivité et de ses spécificités. Ce renouvellement permanent et le changement d'interlocuteur interdit toutes actions dans la durée que nous aurions souhaité mettre en place.

-cette association applique le droit du travail ce qui ne nous permet pas toujours de coïncider avec l'application des règles de la fonction publique territoriale, notamment au niveau de la fréquence des visites médicales. Nous avons également connu plusieurs cas pour lesquels nous aurions eu besoin d'un partenaire à nos côtés mais le manque de maîtrise du statut a retardé l'avancée du dossier.

Par conséquent, il a été proposé d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 31. Ce service est constitué sous l'animation et la coordination du médecin, d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de santé qualifiés, d'expert et de personnels administratifs dédiés. L'équipe pluridisciplinaire assure pour le compte de l'employeur : la surveillance médicale des agents, l'action sur le milieu professionnel, les aménagements du poste de travail et des conditions d'exercice des fonctions dans le cadre du maintien dans l'emploi. De plus, la connaissance du CDG 31 en matière de réglementation applicable à la fonction publique territoriale, ainsi que des différents métiers et statuts des agents, nous permettra de disposer d'un suivi et de conseils adaptés.

La Présidente a évoqué la possibilité de passer une convention avec la Mairie de REVEL pour que les visites médicales périodiques des agents du SIPOM puissent se dérouler dans un local du cabinet médical mis à disposition par la commune. Elle en a remercié les élus de Revel.

Au vu des éléments présentés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité des membres :

- D'adhérer au service de médecine préventive du CDG 31 ;
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'adhésion jointe en annexe de cette délibération ;
- D'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à une telle adhésion.

### **Renouvellement du PLPDMA et désignation des membres de la commission consultative**

La Présidente a rappelé la démarche de programme de réduction des déchets a été lancée volontairement en 2010 par le SIPOM dans le cadre d'un programme d'aides financières proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) avec atteinte d'un objectif de réduction des déchets.

Considérant la délibération du 13 novembre 2018 par laquelle le conseil syndical du SIPOM adoptait le PLPDMA d'une durée de 6 ans,

Considérant que la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie le 23 avril 2024 pour une présentation du projet de plan d'actions et a émis un avis favorable.

Dans ce contexte, les élus membres du comité syndical doivent valider le nouveau programme d'actions du PLPDMA.

Par ailleurs il convient de désigner un nouvel élu du Conseil Syndical afin de compléter la commission consultative de suivi du plan. Après avoir fait appel à candidature, la Présidente a enregistré la candidature de Monsieur Sébastien DERAMOND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical a décidé :

- De valider le programme d'actions PLPDMA présenté en annexe
- De diffuser ce programme d'actions aux collectivités adhérentes au SIPOM
- D'élire Monsieur Sébastien DERAMOND pour intégrer la CCESP.

La délégation des élus qui représente le SIPOM au sein de la CCESP est composée de : Denis BONNET, Francis CESCATO, Sébastien DERAMOND, Danielle FABRE, Katherine GIRAULD, Laurence LAROQUE et Evelyne ROUANET,

#### - Aliénation d'un véhicule

Conformément au programme de renouvellement régulier des véhicules du SIPOM et aux crédits budgétaires prévus à cet effet, nous avons remplacé un véhicule de collecte. L'ancien camion n'étant plus en état d'assurer des collectes régulières et de façon fiable, il est proposé de le céder pour destruction. Il s'agit d'une benne à ordures ménagères de 19 tonnes avec une benne de 14 m3 immatriculé 736 BDC 31, mis en service en 2003.

Monsieur Denis BONNET a fait remarquer que ce véhicule avait été très largement amorti. La Présidente a confirmé que ce camion présentait donc une valeur comptable de 0 €. Toutefois, sa valeur minimale réelle est évaluée à 1500 €.

Considérant que le SIPOM n'a plus le besoin pour assurer ses missions de conserver ce véhicule dans son parc, Madame la Présidente a proposé aux membres du Conseil Syndical de vendre ce camion par le biais du site d'enchère AGORASTORE.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres a décidé :

- D'accepter la cession du camion de collecte immatriculé 736 BDC 31
- De fixer un prix de réserve à 1500 €

#### Questions diverses :

La Présidente a fait remarquer qu'une partie du mobilier de la salle de réunion avait été renouvelé comme prévu au budget primitif. Ces sièges ont la particularité d'avoir servis à équiper la cité olympique des JO de Paris 2024. En faisant l'acquisition de ce type de mobilier de seconde main, nous avons à la fois réalisé des économies (- 30 % sur le prix du neuf) et mis en œuvre une de nos recommandations de pratique de réduction des déchets.

Une question a été posée sur les données concernant le service de broyage, son utilisation, les tonnages traités et le nombre de demandes par an. En réponse il a été précisé que les statistiques étaient tenues à jour notamment afin de pouvoir présenter une demande de soutien de cette action auprès de TRIFYL. Compte tenu des moyens humains affectés à cette mission, le SIPOM assure en moyenne 2 chantiers de broyage par semaine

La Présidente a fait part aux membres du conseil du retard pris par la société SEMAT pour la fourniture d'un camion de collecte. Compte tenu de la date de réception du châssis et du délais sur lequel SEMAT s'était engagé, ce véhicule aurait dû être livré au SIPOM le 16 septembre 2024. A ce jour la date de livraison prévue serait dans le courant du mois de janvier 2025. N'ayant pu trouver une solution temporaire telle que la mise à disposition d'un véhicule de remplacement dans l'attente de la livraison du véhicule neuf, la Présidente a rappelé que nous en resterions à l'application stricte des termes du contrat à savoir une pénalité de 150 € par jour de retard.

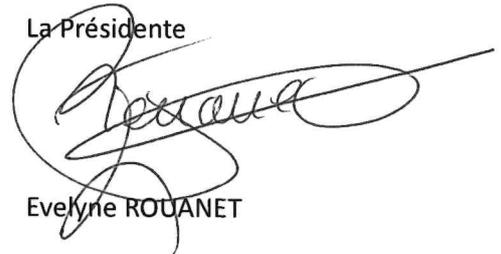
Monsieur ANDRIEU a posé une question sur la circulation des camions du SIPOM sur les voies privées. La Présidente a répondu que cette circulation était possible à condition que les responsables légaux de ces voiries (président de l'association syndicale, promoteur, ..) adresse au SIPOM une demande en ce sens en précisant que la collectivité ne pourrait pas être tenue pour responsable en cas de dégradation de la chaussée. Il a également été demandé aux représentants des communes de faire connaitre au SIPOM leurs intentions lors de programmes de lotissement en ce qui concerne les éventuelles reprises de voiries dans le domaine public.

La Secrétaire de séance



Danielle FABRE

La Présidente



Evelyne ROUANET